

PERSONNELS RECRUTES LOCAUX
PERSONNELS MATERNELLE - GRILLE DE REMUNERATION ERZIEHER(IN)

Cette grille et les modalités de calcul de l'ancienneté qui y sont appliquées ne sont valables que pour les nouveaux contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022.

1. **Temps de travail** (pour un temps complet)
 - 38,5h/semaine
2. **Grille en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023**

Echelon	Ancienneté	Montant brut mensuel	Taux horaire HSE
1	0	2 871,89 €	18,65 €
2	0,5	3 023,56 €	19,63 €
3	1	3 173,82 €	20,61 €
4	3	3 294,87 €	21,40 €
5	5	3 415,00 €	22,18 €
6	7	3 536,06 €	22,96 €
7	9	3 657,56 €	23,75 €
8	11	3 779,10 €	24,54 €
9	13	3 900,14 €	25,33 €
10	15	4 019,81 €	26,10 €
11	17	4 141,79 €	26,89 €
12	19	4 267,49 €	27,71 €
13	21	4 382,97 €	28,46 €
14	23	4 505,82 €	29,26 €
15	25	4 624,62 €	30,03 €

3. **Autres éléments de rémunération**

Sous réserve de remplir les conditions, les personnels rémunérés sur la base de cette grille sont susceptibles de percevoir les primes et indemnités suivantes (au prorata du temps de travail) :

Intitulé	Montant	Observations
Prime de vacances	150,00 €	Montant annuel versé en juillet
Prime de Noël	1 mois de salaire	Versé en novembre

Le Secrétaire Général

Sylvain Clairet

Le Secrétaire Général
A.E.F.E.
Lycée Jean Renoir
Munich

Le Proviseur

Alain Houille

